

JEAN DEMARET
AVOCAT A LA COUR D'APPEL

C. C. P. 722.25
TÉLÉPHONE 47.88.40

Consultations lundi, mercredi et vendredi
de 3 à 5 heures

BRUXELLES, LE 16.9. 1968
109, CHAUSSÉE DE VLEURGAT - BRUXELLES 5

Epoux José Ferrater contre Constant et Cie le Phenix

Monsieur le Professeur,

M. Fernando de Escoriaza, Ministre Conseiller de l'Ambassade d'Espagne m' a fait part de votre demande d'assumer la défense de vos intérêts et de ceux de votre épouse à propos du tragique accident du 31 juillet qui a coûté la vie aux malheureux époux Pradera.

Je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous voulez bien me témoigner et je m'efforcerai de m'en montrer digne.

Comme je suis également chargé de la défense des intérêts des enfants mineurs de feu les époux Pradera, je possède tous les éléments.

L'Ambassade d'Espagne m' a annoncé l'envoi des factures de la clinique à Marche, le transport en Ambulance à Zaventem et de l'aéroport J.F. Kennedy à New-York.

Il serait utile que vous me fassiez parvenir tous autres documents relatifs aux frais relevés de l'accident et éventuellement les notes d'honoraires.

Il faudrait aussi en vue de la constitution de partie civile à l'audience que vous me donniez votre identité complète ainsi que celle de votre épouse.

Il serait aussi très utile que je sois mis en possession d'un certificat médical vous concernant indiquant si possible les périodes d'incapacité et le taux de celles-ci pour vous et pour votre femme. Comme d'après mes informations votre épouse ne serait pas encore rétablie, il serait utile que le certificat médical de votre épouse précise si elle gardera des séquelles de l'accident.

Entretiens j'adresse par pli recommandé les lettres de mise en demeure aux compagnies d'assurances.

En attendant le plaisir de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

26.9.68

Jean Demaret